



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DU FONCIER,  
*en charge du domaine  
et de la recherche*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 0660 / MAF / DAG / BSE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE  
BUREAU STRATEGIE ET ECONOMIE

Papeete, le

02 FEV. 2023

*Affaire suivie par :*

EG 2023\_34BSE du 17/01/23

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

### INTEGRATION AU RESEAU DE CENTRES DE VULGARISATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

#### Préambule

Dans le cadre du schéma directeur Agriculture en Polynésie française 2021 -2030 adopté par l'Assemblée de Polynésie française, un ambitieux programme de restructuration des fonctions d'appui à l'agriculture a été validé.

Un réseau de 10 centres de vulgarisation est prévu sur l'ensemble du territoire pour encourager la transition agro écologique par le partage d'expériences entre agriculteurs.

Les actions qui seront menées dans ce cadre durant 3 ans à compter de 2023, visent à construire un développement durable et résilient de l'économie polynésienne face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

#### 1° Dénomination et adresse de l'autorité compétente

La Polynésie française, représentée par la direction de l'agriculture, rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome) à Pirae, BP100, 98713 Papeete Tahiti.

#### 2° Objet

Le présent appel à candidature a pour objet d'identifier les exploitations agricoles souhaitant intégrer le réseau de centres de vulgarisation de la Polynésie française. Il doit permettre de retenir des professionnels dont les ressources financières principales proviennent de leurs exploitations agricoles, déjà engagés dans une démarche d'agroécologie et ouverts à l'innovation et au partage de leurs pratiques et de leurs expériences.

#### 3° Consultation et retrait du dossier

Le dossier de candidature est à retirer auprès de la Direction de l'Agriculture, route de l'hippodrome à Pirae, BP100, 98713 Papeete Tahiti et de ses subdivisions dans les archipels.

Tél. : (689) 40 42 81 44 ; fax : (689) 40 42 08 31, email : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf), du lundi à jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi du 7h30 à 14h30. Il peut également être envoyé par retour de courriel suivant une demande formulée à l'adresse ci-dessus ou être téléchargé sur le site de la Direction de l'Agriculture de Polynésie française : [www.service-public.pf/dag/](http://www.service-public.pf/dag/)

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de Madame Eliane GARGANTA (Courriel : [eliane.garganta@rural.gov.pf](mailto:eliane.garganta@rural.gov.pf) - Téléphone 40 42 81 44- poste 205) ou de Madame Christine WONG (Courriel : [christine.wong@administration.gov.pf](mailto:christine.wong@administration.gov.pf) – Téléphone 40 42.35 17).

#### 4° Présentation du dossier

Le dossier complet d'appel à candidature doit être présenté comme indiqué dans le dossier d'appel à candidature "*Intégration au réseau de centres de vulgarisation en Polynésie française*" qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3°.

5° Date d'envoi de l'avis d'appel à candidature : le 3 février 2023

#### 6° Date limite et lieu de remise de la candidature

La date limite de remise du dossier complet est fixée au mercredi 8 mars 2023 à 12 heures (midi), délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée), à la direction de l'agriculture, route de l'hippodrome à Pirae, TAHITI. Les modalités de remise du dossier sont les suivantes :

- en mains propres ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf) en précisant en sujet "*Appel à candidature pour le réseau de centres de vulgarisation*» ;
- par voie postale en précisant la mention "*Appel à candidature pour le réseau de centres de vulgarisation* " sur l'enveloppe portant l'adresse suivante :

Direction de l'agriculture,  
BP 100,  
98713 Papeete -TAHITI

#### 7° Critères de sélection

Les projets présentés et recevables seront évalués notamment par rapport à leur intérêt en matière d'agroécologie, à leur faisabilité et à leur potentiel de diffusion dans le milieu agricole ainsi que par rapport à la motivation, à l'expérience du candidat et à sa capacité à transmettre des données technico-économiques.

Ils devront par ailleurs être complémentaires en termes de systèmes de production, de conditions pédologiques et climatiques, de localisation (dans les 5 archipels), de niveau d'accompagnement (initial et perfectionnement), pour assurer la meilleure adaptation aux différents types de publics visés.



Philippe COURAUD

**Jérôme LECERF**  
**Directeur Adjoint**